



ASSEMBLADES

DIMANCHE 30 AOUT 2026

ARNAC LA POSTE

Inscription Vide-Grenier

Installation

L'installation se fera dès 7 h. Les espaces de circulation devront être dégagés pour le public à 9 h. Les participants devront se présenter au POINT INFORMATION VIDE GRENIER pour rejoindre l'emplacement qui leur est attribué.

✂-----

Organisateur : **COMITE DES FÊTES d'Arnac la Poste**

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

- **Personne physique** -

se déroulant le **dimanche 30 août 2026** à Commune : **87160 ARNAC LA POSTE**

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Né(e) le à Département : Ville :

Adresse :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

Marque et N° immatriculation de mon véhicule :

Tarif :

Mètre demandé :ml X 2.00€ = **Le 4ML est offert !**

Ci-joint le règlement de € pour l'emplacement pour une longueur de mètres au total. (*règlement à l'inscription à l'ordre du Comité des Fêtes d'Arnac La Poste*)

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le

Signature

A joindre à la fiche d'inscription une photocopie recto/verso de la Carte d'identité Nationale ou de la carte de séjour qui le joindra au registre pour remise au maire de la commune.

A retourner à l'adresse ci-dessous

Comité des Fêtes – Mairie – 2, place du Champ de Foire – 87160 ARNAC LA POSTE

Tel : 06.36.14.64.46 ou mail : comitedesfetes.arnac87@gmail.com



ASSEMBLÉES

DIMANCHE 30 AOÛT 2026

ARNAC LA POSTE

Inscription Vide-Grenier

Installation

L'installation se fera dès 7 h. Les espaces de circulation devront être dégagés pour le public à 9 h. Les participants devront se présenter au POINT INFORMATION VIDE GRENIER pour rejoindre l'emplacement qui leur est attribué.

⌂-----

Organisateur : **COMITE DES FÊTES d'Arnac la Poste**

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

- **Personne morale** -

se déroulant le **dimanche 30 août 2026** à Commune : **87160 ARNAC LA POSTE**

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Représentant la Société/Association/., (Raison sociale) :

N° de registre du commerce/des métiers : de

dont le siège est à (adresse):

ayant la fonction de : dans la personne morale.

Adresse du représentant :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

Marque et N° immatriculation de mon véhicule :

Tarif :

Mètre demandé :ml X 2.00€ = **Le 4ML est offert !**

Ci-joint le règlement de _____ € pour l'emplacement pour une longueur de _____ mètres au total. (*règlement à l'inscription à l'ordre du Comité des Fêtes d'Arnac La Poste*)

Déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.

- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Fait à le

Signature

A joindre à la fiche d'inscription une photocopie recto/verso de la Carte d'identité Nationale ou de la carte de séjour qui le joindra au registre pour remise au maire de la commune.

A retourner à l'adresse ci-dessous

Comité des Fêtes – Mairie – 2, place du Champ de Foire – 87160 ARNAC LA POSTE

Tel : 06.36.14.64.46 ou mail : comitedesfetes.arnac87@gmail.com



VIDE GRENIER

ARNAC LA POSTE

Dimanche 30 août 2026

REGLEMENT

Il sera demandé une participation de 2.00 € par mètre. Le 4^{ème} mètre est offert.

Les termes « exposants » et « participants » ci-dessous désignent les particuliers inscrits au vide-grenier pour la vente d'effets personnels, d'objets, de mobiliers et de vieilleries usagées uniquement.

La revente et le négoce classiques sont interdits dans les vide- greniers et font l'objet d'une activité commerciale qui doit être déclarée.

Cette journée est organisée par le Comité des Fêtes d'Arnac La Poste dans le cadre de la **16^{ème} ASSEMBLADES**, dans le centre bourg, autour des places du Champ de foire et de l'Eglise.

L'accueil et l'installation des exposants se feront de 7 h à 9h. **Rendez-vous au point information.** Aucun véhicule ne sera autorisé sur le parcours du vide-grenier après 9h. Les exposants s'installeront sur les emplacements qui leur seront attribuées. Le Comité des Fêtes est seul à pouvoir modifier la disposition des emplacements.

Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Le Comité des Fêtes ne peut, en aucun cas, être tenu pour responsable des litiges, vols, pertes, casses, autres détériorations.

Vous avez obtenu l'autorisation de participer à un vide grenier. Dans ces conditions, vous avez acquis l'autorisation de vendre des objets que vous n'avez pas achetés en vue de la revente. Vous vous engagez de ce fait à respecter la législation en vigueur concernant la vente à déballage.

Les objets invendus ne devront, en aucun cas, être abandonnés sur le domaine public ou privé à la fin de la journée. Vous vous engagez à ramener les invendus chez vous. Tout pollueur identifié sera passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

Il sera demandé de respecter les règles sanitaires en vigueur.

Votre présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas ce règlement sera priée de quitter les lieux.

Le Comité des Fêtes